



INFO DES ELUS GROUPE GRENOBLE



BNP PARIBAS

Mars 2015

Tullins / Rives

Fontaine / Sassenage

On vous en avait parlé dans une Info précédente. Nos avis sur les deux sujets ont été négatifs aussi bien en CHS CT qu'en CER. Nous n'avons cependant toujours pas de réponses sur la date des travaux à Tullins et le futur local pour Fontaine-Sassenage. Nous pouvons par contre compter sur la Direction pour anticiper les baisses d'effectifs afférentes à ces projets...

Les dates à retenir

29 et 30 avril CER

CE Régional

Vendredi 24 avril

Réunion DP Grenoble

N'hésitez pas à solliciter vos élus Cfdt afin qu'ils soient porteurs de vos questions auprès des différentes instances.

Suivez nos infos... Et partagez les...

...En vous inscrivant sur notre site Cfdt sur Echo'Net > Espace RH > Communication Syndicale. Ou mieux : en prenant contact avec un de

www.cfdt.bnpparibas.com
twitter: @cfdtbnparibas
paris.irp.cfdt.delegation.nationale
@bnpparibas.com

EFFECTIFS...

Rien de nouveau à l'horizon, toujours autant de postes vacants ou à pourvoir, un recours important aux CRR et CRCLD (Chargés de Renfort Longue Durée), malgré des propositions de postes sur E.job, et toujours aussi peu de transparence sur les possibilités de relève dans le Groupe de Grenoble.

La redéfinition des postes, avec la mise en place de Préférence Client, résoudra t-elle une partie de cette problématique ?



Rémunération Variable

Nous avons demandé si, comme prévu, un recensement avait été fait au niveau du Groupe afin de déterminer si, suite au passage au full collectif, des commerciaux avaient constaté une baisse significative de leur rémunération variable en 2014. Et bien non, tout va bien, rien qui ne s'explique par autre chose qu'un changement de poste une mutation ou une baisse d'activité... Aucune remontée de commerciaux ne serait parvenue jusqu'à la Direction... Bizarre, vous avez dit bizarre ? Y aurait-il de la rétention d'informations quelque part ?

Rémunération fixe :

Avril, mois des poissons et des augmentations... ou pas !

Petit rappel pas inutile si vous vous sentez oublié : le délai requis pour présenter son dossier à la commission paritaire de recours en matière de révision individuelle de situation est de 6 ans pour un technicien jusqu'au niveau F porté à 8 ans pour le niveau G et 10 ans pour les cadres de niveau H ou I. Vous avez jusqu'au 30 juin pour vous décider !

Heures supplémentaires

Afin que vos dépassements d'horaires ne restent pas des « heures librement consenties par des salariés consciencieux » nous vous rappelons qu'elles doivent être validées par votre hiérarchie et ne doivent en aucun cas être effectuées à votre initiative. Dans ces conditions, elles DOIVENT être payées ou récupérées. C'est aussi de la responsabilité sociale de chacun !

Nous avons également rappelé à la Direction que l'amplitude de travail est de 10 heures maximum... Cadres au forfait compris !



Temps à la carte

Pour un salarié ayant « acheté » du temps à la carte et pour lequel le poids de la journée n'est pas égal à 1 droit, qu'en est il des « rompus », sachant que ces droits ne sont pas reportables d'une année sur l'autre ?

Vous êtes peut-être concerné par cette question portée en DP si le « poids » de votre journée de travail n'est pas égale à 1 droit.

Nous devons attendre la réponse de FARH pour vous éclairer sur le sujet !

DÉLÉGATION RÉGIONALE Cfdt - Z08075C - 3, rue de la République, 69001 LYON - tél. : 04 78 30 33 70

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et :

☐ Je souhaite recevoir des informations par email

☐ Je souhaite adhérer

☐ Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : e-mail :

tél. : Agence, entité, groupe de rattachement :



PROMOTION

Une promotion « accélérée » est possible dans le cadre de Préférence Client.

Exemple : passage de D à F pour un CPA qui devient Conseiller Patrimonial

En effet, la DR rappelle « qu'au minimum un CP doit être F ».

Si vous rencontrez quelques difficultés pour faire respecter cette règle, n'hésitez pas à nous contacter.



Nous tenons à votre disposition des « Fiches métier » qui reprennent : le salaire moyen, le variable moyen, la classification... N'hésitez pas à les demander à vos élus CFDT.

FERMETURES ESTIVALES

La DR nous a présenté un projet de «fermetures estivales» dans un cadre prédéfini, qui devrait concerner 13 à 14 agences dans la DR.

Le Groupe aura certainement sa part contributive.

Nous vous en dirons plus après les avis CHS.CT et CER.



Avis des élus CFDT au CER sur le Projet Préférence Client.

C'est maintenant au tour du Groupe de Grenoble de « basculer » dans le projet préférence client. Basculer semble être le terme approprié, tant il semblerait que les enseignements tirés des Groupes l'ayant précédé ne soient pas vraiment suivis d'effets.

Notamment en matière d'effectifs, les carences sur certains postes apparues après la mise en place du projet, semblent se répéter sur le Groupe. Pour exemple le nombre de conseillers immobilier qui nous paraît insuffisant pour répondre aux ambitions affichées par BNPP. Devra t-on attendre une nouvelle fois que les délais pour obtenir un rendez-vous s'allongent, au risque de décourager les clients, pour espérer un renforcement pérenne des équipes.

Selon vos prévisions, 3 entités sur 5 n'auront pas de Conseiller immobilier et 2 sur 5 pas de Conseiller Epargne et Prévoyance !

Si nous avons un aperçu assez précis en ce qui concerne les effectifs, pour résumer : des baisses anticipées depuis plusieurs mois, qui permettent de réaliser des économies, il n'en va pas de même pour ce qui concerne toute la partie matérielle du projet, « celle qui coûte ».

Quels seront les travaux réalisés, dans quelles agences, quelles alternatives seront prises lorsque les locaux ne se prêtent pas aux aménagements nécessaires, quid de la dotation du matériel, de l'installation du WIFI ? La liste des questions dans ce domaine n'est pas exhaustive...

Une nouvelle fois, nous nous demandons si BNP Paribas se donne réellement les moyens de ses ambitions ? Comment, dans un Groupe où les postes vacants et à pourvoir représentent 9% de l'effectif, peut-on sérieusement envisager la mise en place d'un projet aussi ambitieux ? Comment réaliser des objectifs commerciaux toujours plus importants, assurer un temps de présence à l'accueil, tout en réalisant sereinement le programme de formation afférent au PPC ? Nous craignons malheureusement que cela se fasse au détriment des salariés, à qui l'on demandera un investissement toujours plus grand sans réels retours, avec les répercussions que l'on connaît sur leur santé.

Pour toutes ces raisons, nous émettrons un avis défavorable sur la mise en place de ce projet sur le Groupe de Grenoble.

Les avis sont donnés, les entretiens individuels vont commencer. En cas de besoin, vos élus CFDT sont là pour vous conseiller et vous aider.

Récupération des temps de trajet des CRC :

Suite à la mise en place par le Groupe de la règle demandant aux CRC de récupérer leur temps de trajet en fin de journée, sauf demande de l'agence d'affectation de rester jusqu'à la fermeture, nous avons demandé qu'un « délai de prévenance » soit respecté. Le respect de la « charte vie pri/vie pro » vaut aussi pour les CRC.

Et des autres...

Si vous êtes amené à vous déplacer ou à suivre une formation sur une ou plusieurs journées non travaillées, vous devez récupérer ces jours en concertation avec votre manager !

Cf : notre Info du CE Régional de Lyon sur le site :

<http://b2e.group.echonet/pid42571-lid1/CFDT.html>

Vos élus CFDT pour le Groupe de Grenoble : Evelynne MENZILDJIAN 06.64.01.32.87, Sonia GUIGO,

Sophie DORE DEMEURE, Christian DULAC, Jean Marc RUBAUD, Jean Paul VANDECASTEELE 06.64.01.95.25